



Rapport d'orientation 2010

Après la présentation et l'approbation du rapport d'activité et du rapport financier 2009, du budget 2010, c'est au nom du Conseil d'administration qu'il me revient de présenter le rapport d'orientation et, conformément aux statuts, de le soumettre au vote des membres de l'association.

Mais en préliminaire à ce rapport, je reviendrai sur quelques faits marquants de cette mandature et sur ce que je qualifierais de "climat d'ambiance" dans lequel ont œuvré les administrateurs (dont les délégués interrégionaux), les membres des groupes de travail, sans oublier les salariées et tous les adhérents qui, par leur aide ponctuelle ou régulière, ont contribué à la bonne marche de l'association.

Diriger et administrer une association relève d'un Conseil d'administration qui, à l'ANVP est composé de 21 membres. A la suite de l'assemblée générale du 17 mai 2009, le Conseil a fonctionné sur cette base durant quelques mois, mais nous avons malheureusement eu à déplorer trois démissions : celle de Roland Hattab qui venait d'être nommé délégué interrégional pour la région Paris – Île de France et deux parmi les membres du Bureau. Si, pour raisons personnelles, notre secrétaire générale adjointe, Odile Tessier a souhaité se recentrer sur ses activités locales, Christian Lecoq, un des vice-présidents a du renoncer, pour raison de santé, à ses engagements au niveau national. Depuis deux ans, Christian avait, par ses qualités organisationnelles, son expertise et sa pugnacité impulsé à l'ANVP un dynamisme nouveau, une réelle réflexion prospective et une ouverture à l'espace européen. Je tiens donc publiquement à lui rendre hommage.

Ces démissions nous ont contraints à revoir la répartition des tâches entre membres du Bureau, administrateurs et adhérents volontaires. Je citerai Jean-Marie Seffray, délégué interrégional de Lyon qui a pris en charge le "projet formation" et Anne-Marie Klopp, qui pilote maintenant le "projet Europe" aidée en cela par René Foltzer.

Cette répartition a relevé d'un volontarisme qui nous a permis de ne pas abandonner des actions en cours. Chaque responsable des groupes de travail ou de réflexion a pris en charge l'organisation et l'animation des réunions et a régulièrement rendu compte des avancées devant le Conseil d'administration.

Je tiens à souligner le travail en bonne intelligence, dans un climat de confiance et de respect des individualités, qui a régné dans la majorité des réunions qu'elles soient statutaires ou thématiques et les qualités professionnelles et relationnelles des deux salariées du siège, Laurence Fayet et Fatimata Ba.

Quel bilan général tirer au terme de cette mandature ?

Le rapport d'activité, dont la rédaction a demandé un important travail de collecte et de synthèse de la part du secrétaire général, Michel Hamard, témoigne de la quasi réalisation du plan d'action national, réalisation qui a pu s'opérer grâce à l'investissement des membres à tous les niveaux.

Ce plan a été déterminé suite aux priorités et orientations votées lors de l'Assemblée générale de mai 2009.

Parmi les **motifs de satisfaction**, nous retiendrons :

- le nombre d'adhérents à l'ANVP qui a progressé de près de 9 % ; celui de visiteurs de plus de 7 %
- une représentation territoriale complète au niveau des directions interrégionales des services pénitentiaires avec dix délégués interrégionaux et une présence de visiteurs de l'ANVP dans 183 établissements pénitentiaires
- la mise en place de formations spécifiques pour les trésoriers, et pour les délégués et les membres du Bureau sous forme d'un séminaire résidentiel
- une meilleure lisibilité et une amélioration de la qualité de l'information financière par l'application du plan comptable des associations grâce au professionnalisme du trésorier, Yves Crespin et une remontée des trésoreries des sections facilitée par la mise en place d'un gestionnaire comptable par région
- une implication de membres non élus qui connaissent de longue date l'association et la fonction de visiteur et s'engagent dans les groupes de travail ou de réflexion pilotés par un administrateur, et contribuent efficacement au débat d'idées par l'apport de leur connaissance et de leur expérience personnelle
- la nomination d'un référent en charge de la formation et l'identification d'un référent Internet par établissement
- une amélioration des outils de communication qui renforce ainsi les liens entre les membres et confirme notre visibilité auprès des médias. Je remercie Raphaël Bonte, visiteur à Valenciennes qui se charge de la collecte des articles, de leur mise en forme et d'une partie de la rédaction des textes qui alimentent nos revues "Visiteur de prison" et "la lettre", ainsi que Jean-Claude Roussin, webmestre, qui supervise la site public de l'ANVP et l'intranet réservé aux membres
- un réseau de proximité constitué des présidents de sections et des correspondants, plus attentif aux attentes des membres
- un engagement dans un processus de réflexion sur l'adaptation de l'association aux évolutions du monde judiciaire et de l'institution pénitentiaire et sur l'évolution du rôle du visiteur
- des interventions renouvelées auprès de l'administration pénitentiaire pour améliorer les conditions de visite, conforter le rôle des visiteurs de prison et leur représentativité au sein des établissements. Notre détermination aura permis l'inscription dans des textes réglementaires de dispositions améliorant la représentation de l'ANVP dans les établissements pénitentiaires ainsi que les conditions d'intervention des visiteurs
- des auditions par les rapporteurs du projet de loi pénitentiaire, des consultations par des commissions interministérielles, des interventions dans les médias.

Quelques insatisfactions aussi :

- la difficulté à trouver d'autres sources de financement qui a conduit à un résultat financier déficitaire et un manque de réflexion prospective en matière de gestion financière
- l'expression d'un sentiment de distanciation entre "la base" et les instances dirigeantes au travers du forum et des rapports d'activité des présidents de sections malgré de réels progrès à tous les niveaux d'engagement et de responsabilité, et une recherche permanente pour améliorer la communication interne
- la difficulté à mobiliser les membres lors des réunions d'équipe, de sections, les réunions régionales, la journée des correspondants et présidents de sections, voire l'assemblée générale

- la transmission des informations et des bonnes pratiques et l'alimentation de la base de données encore trop limités
- la difficulté à prolonger l'engagement individuel dans la visite par l'engagement collectif pour un droit des personnes détenues
- un accroissement des retraits d'agrément ou des non renouvellements pour manquement aux obligations du visiteur de prison.

Après ces constats : **Quelles priorités pour demain ?**

Plus ardemment que les années précédentes, nous devons raisonner avec la perspective du moyen terme mais en logique de moyens et donc adapter nos activités à nos possibilités financières.

Le Conseil d'administration sortant propose donc la poursuite des actions en cours, et non des actions nouvelles qui nécessiteraient des moyens financiers supplémentaires :

- le **soutien à l'action des visiteurs** par :
 - la formation des visiteurs, la formation des responsables locaux et des élus à l'exercice de leurs missions et à la prise de responsabilités (mises en place d'outils : référentiel, cahier des charges...)
 - l'échange de bonnes pratiques en rendant efficient l'"observatoire" par l'appropriation et la maîtrise des outils de communication
 - un appui des délégués interrégionaux aux correspondants pour les aider à remplir leurs missions
- le **recrutement** en privilégiant le qualitatif sur le quantitatif et en améliorant le suivi des candidatures
- la poursuite du **projet "Europe"**, des groupes de travail **"étrangers en détention"** et **"communication"** en veillant à préserver l'équilibre dans les groupes de travail administrateurs - membres non élus
- le renforcement des **relations inter associatives** dans le cadre du Groupe National de Concertation Prison et du réseau partenarial de la Direction de l'Administration pénitentiaire pour inciter à des démarches collectives visant à une expression commune
- l'affinement d'une **politique de partenariats** (conventions cadre) nationaux et locaux pour l'aide à la sortie
- la poursuite du **partenariat avec la Direction de l'Administration pénitentiaire** en vue de réviser la Charte et la déontologie et de préparer la convention AP/ANVP qui prendra en compte les décisions du Conseil d'administration sur le rôle du visiteur de prison
- l'inscription dans une démarche collective inter associative **d'évaluation de la loi pénitentiaire** et d'application des décrets
- le renforcement de la participation au **débat public et la consolidation les relations extérieures** en particulier avec le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, le Conseil de l'Europe, etc.
- le renforcement des contacts avec les **médias**.

Simultanément, la recherche de **nouveaux financements** et de **financements pérennes**, la **maîtrise des dépenses** et la mise en place d'un dispositif de gestion financière et de trésorerie déjà engagée conditionneront la poursuite des actions et le développement de l'association. Nous avons tous à y contribuer. La recherche permanente de l'adéquation entre projets à mener et moyens financiers à mobiliser devra mobiliser le prochain Conseil d'administration.

N'oublions pas que les actions induites par ces priorités ont pour finalité de nous permettre d'agir mieux et davantage pour les personnes détenues, dans l'accompagnement personnel et aussi collectivement dans le cadre associatif. Nous le constatons chaque jour, le visiteur doit faire face à des personnalités de plus en plus déstructurées, en détresse psychique et sans projet de vie. Ce n'est pas un hasard si la formation figure en tête de liste des actions prioritaires et parmi les formations, celle appelée "initiale" avant si possible toute prise de fonction et suivie rapidement de celle à "l'écoute". Nous proposerons également en cours d'année un document d'information sur les spécificités de la psychologie carcérale dans le but d'améliorer notre qualité d'écoute, de compréhension et d'assistance "morale" en particulier lorsque nous rendons visite à des personnes porteuses de blessures psychologiques et / ou de maladies psychiatriques plus ou moins avérées. Sans pour cela nous considérer comme psy et apparaître nous substituer aux professionnels de cette pratique.

Se former est indispensable ; respecter les devoirs et obligations du visiteur de prison l'est tout autant : vis à vis des personnes visitées, du personnel de surveillance et du personnel des SPIP.

La Charte du visiteur de prison qui devrait être actualisée avant la fin de l'année permettra d'y introduire les dispositions de la loi pénitentiaire relative à notre fonction et de redéfinir le cadre de nos interventions en lien avec les SPIP.

Initiée par Michel Jouannot, vice-président, nous poursuivrons notre **réflexion** sur le rôle du visiteur en nous penchant sur quatre aspects :

- la pédagogie à développer afin que les visiteurs ANVP qui "accompagnent" déjà des personnes détenues à leur sortie soient aidés dans leur discernement d'action et n'éprouvent aucun sentiment d'exclusion
- la politique de recrutement et de formation de l'association au regard du rôle du visiteur à la fois écoutant et interface entre les besoins de la personne détenue et les personnes ou structures compétentes pour répondre à ces besoins et ce, en concertation étroite et permanente avec le SPIP
- la reconnaissance officielle par la DAP du rôle de visiteur ainsi défini par une carte spécifique exclusivement réservée au visiteur
- la mise au point d'une politique de partenariat de l'ANVP avec des associations (dans et hors établissements pénitentiaires) qui sont dédiées aux réponses à des besoins d'enseignement, de logement, de lien social et familial, de travail, etc.

En tout état de cause, adhérer à l'ANVP n'implique pas pour ses membres l'obligation d'accepter le rôle d'accompagnateur de personnes détenues à leur sortie.

En revanche, chaque membre de l'ANVP reste libre de prendre l'éventuelle initiative d'accompagner une personne détenue à sa sortie soit sous sa propre responsabilité, soit en tant que membre d'une association autre que l'ANVP.

Enfin, le **projet associatif** de l'ANVP est, depuis son adoption en 2006, notre fil rouge. Il fonde la raison d'être de l'association, ce pour quoi elle se constitue et il relève d'une philosophie qui va présider à sa mise en œuvre. Il permet, en étant réaffirmé et réactualisé en Assemblée générale de donner un sens aux actions menées, de fédérer des personnes autour d'une dynamique commune. Il fonde aussi la légitimité d'indépendance de l'association.

S'il garde toute sa cohérence, son actualisation est devenue nécessaire ; elle permettra de nous interroger sur notre fonctionnement, et de nous inscrire dans une démarche de progrès à moyen et long terme en fonction de l'environnement nouveau (loi pénitentiaire, nouvelle charte des droits et devoirs du visiteur de prison, recentrage du rôle du visiteur de prison sur l'écoute, politique de partenariat avec des structures ou personnes spécialisées dans l'accompagnement des personnes libérées, etc.)

Cette année verra donc la constitution d'un groupe de travail chargé d'établir un protocole de bon déroulement de cette adaptation.

En conclusion :

Certains estiment que les associations sont en crise, que les valeurs qu'elles défendent s'effacent devant les contraintes administratives, la perspective des mises en concurrence avec le secteur lucratif et la diminution drastique des financements publics. Nous ne partageons pas ce pessimisme. Si, de par sa spécificité, l'ANVP n'est pas menacée à court terme par ce scénario, elle doit cependant penser son évolution autour de trois grandes problématiques :

- l'amélioration de son projet associatif en alliant professionnalisme et culture du bénévolat,
- la gouvernance et notamment sa capacité à trouver et à former de nouveaux dirigeants afin de renouveler le Conseil d'administration, les responsables régionaux et locaux,
- la capacité d'expression, de représentation et de lobbying, d'analyse et de réflexion.

L'ANVP doit aussi penser son évolution en dehors du cadre français. Nous référant aux Règles Pénitentiaires Européennes (RPE), c'est bien aussi dans un espace européen que nous serons amenés à développer des liens entre des visiteurs et les personnes incarcérées. C'est également l'échange de pratiques au niveau européen qui nous permettra de travailler à l'amélioration des conditions de vie en détention, de travailler vraiment à la réinsertion des personnes incarcérées, d'intervenir en tant qu' « expert citoyen » auprès des instances européennes.

Bientôt 80 ans d'existence et l'ANVP poursuit son développement et son évolution. C'est ensemble que nous affirmerons notre image et notre réputation ; aussi est-il nécessaire que chacun d'entre nous agisse avec probité, sérieux, respect et humanité.

L'Assemblée générale doit être un temps d'échange et de débat entre tous les membres. Le Conseil d'administration attend des échanges qui vont suivre l'approbation des grandes lignes de son action pour les mois à venir aussi, avant de laisser place aux échanges, je vous propose la lecture de la motion qui doit synthétiser les travaux de ce congrès 2010.

Je vous remercie.

Motion ANVP Congrès de Fréjus 2010

Nous, visiteurs de prison, membres de l'ANVP, réunis en Congrès national à Fréjus le 29 mai 2010,

Prenant acte des avancées de la loi pénitentiaire promulguée le 24 novembre 2009,

- demandons que les dispositions contenues dans cette loi se traduisent dans les faits le plus vite possible et soient valables pour tous les établissements pénitentiaires quels qu'ils soient,
- demandons que des moyens supplémentaires (humains et matériels) soient alloués au système pénitentiaire afin qu'il puisse efficacement assurer sa mission de préparation à une réinsertion réussie des personnes incarcérées dès leur sortie,
- demandons qu'au-delà du ministère de la Justice, les ministères du Budget, de la Santé, du Travail, de la Solidarité, des Affaires sociales et du Logement soient explicitement investis pour une application réussie de la loi,
- demandons que tous les parlementaires s'impliquent dans le processus d'évaluation de cette loi en y associant les acteurs de la vie civile qui concourent au service public pénitentiaire et en permettant aux personnes détenues de s'exprimer sur les effets de cette loi.

Prenant acte des programmes de construction de nouveaux établissements pénitentiaires,

- nous demandons que les acteurs de la vie civile intervenant au sein du système pénitentiaire soient consultés sinon associés aux projets de construction,
- nous demandons en particulier et expressément que les liens sociaux et familiaux soient favorisés dans ces futurs établissements.

En tout état de cause,

- nous resterons attentifs au respect des droits de l'homme, tels qu'édictés par les instances européennes,
- nous réaffirmons que la peine privative de liberté ne doit pas être la sanction de référence et nous continuerons à œuvrer pour que les alternatives à l'incarcération se développent,
- nous réaffirmons notre opposition à toute loi pénale de circonstance aggravant les méfaits dus à la surpopulation carcérale.